

COMPTE RENDU DE SEANCE du 27 08 2020

Le vingt sept août deux mil vingt à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni compte tenu des exigences sanitaires du moment et après en avoir avisé Monsieur le Préfet, à la salle polyvalente "Boîte en zinc", sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET- Thierry LANNES - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU – Carla AFONSO DA CRUZ – Jean-Pierre VERGNE – Jean-François POUMIER

Excusés non représentés : Julien BARATAUD

Excusés représentés :

Mme Catherine VIDAL est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 août 2020

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 10/07/2020

« Pour » à l'unanimité

INSCRIPTION D' UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire demande l'autorisation de rajouter une Décision modificative au budget communal.

« Pour » à l'unanimité

Décision modificative au BC

Virement de crédit de la section de Fonctionnement vers la section d' Investissement suite à erreur d'imputation du paiement à Tulle agglo du transfert de résultat d'assainissement.

Fonctionnement

Dépenses Compte 6588 : – 15 672,40 € Recettes +023 : + 15 672,40 €

Investissement

Dépenses Compte 1068 : + 15 672,40 € Recettes + 021 : - 15 672,40 €

« Pour » à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'enveloppe globale de 10 000€ a été validée et adoptée au BC 2020 par délibération du 30/06/2020

Voici le détail des subventions allouées pour 2020 :

6574	SUBVENTION 2020	ACJC	1 065,00
6574	SUBVENTION 2020	ANACR	70,00
6574	SUBVENTION 2020	APE CHANTEIX	600,00
6574	SUBVENTION 2020	ARAC	70,00
6574	SUBVENTION 2020	CHANT'EXPRESSION	170,00
6574	SUBVENTION 2020	COMICE AGRICOLE CANTONAL	100,00
6574	SUBVENTION 2020	COMITE DE JUMELAGE	150,00
6574	SUBVENTION 2020	ETOILE SPORTIVE COLLEGE SEILHAC	50,00
6574	SUBVENTION 2020	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE SEILHAC	50,00
6574	SUBVENTION 2020	JEPP CLUB	100,00
6574	SUBVENTION 2020	LOISIRS ET DANSES	100,00
6574	SUBVENTION 2020	LOU CHANTEIX	100,00
6574	SUBVENTION 2020	PREVENTION ROUTIERE COMITE DPRT	50,00
6574	SUBVENTION 2020	SOCIETE DE CHASSE	250,00
6574	SUBVENTION EXCEPT SUPPL 2019	TUBERCULTURE	4 000,00
6574	SUBVENTION 2020 FESTIVAL	TUBERCULTURE	2 000,00
6574	SUBVENTION 2020 BOITE EN ZINC	TUBERCULTURE	600,00
6574	SUBVENTION 2020	USEP ECOLE CHANTEIX	100,00

Il est proposé de demander aux associations percevant 500 € et plus de fournir impérativement une demande de subvention en début d'année en bonne et due forme par cerfa N°12156 avec budget prévisionnel et le compte rendu financier de l'exercice antérieur.

« Pour » à l'unanimité

DEVIS DECORATION DE NOEL

DEVIS DECOLUM DU 08/07/2020 999,80€ HT SOIT 1 199,76€

« Pour » à l'unanimité

RENOUVELLEMENT ADHESION AU SPET SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI TEMPORAIRE- CDG

Convention : Il s'agit pour le CDG de recruter des agents non titulaires contractuels afin de les mettre à disposition des collectivités ayant un besoin ponctuel de personnel.

Le maire, est responsable hiérarchique de l'agent durant sa mission pour la collectivité.

La collectivité devra rembourser au centre de gestion, la totalité des salaires, charges, indemnités éventuelles, congés payés...

La collectivité versera une participation financière aux frais de gestion de la présente convention égale à 6 % du traitement brut versé à l'agent contractuel.

« Pour » à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL

Décision modificative au Budget communal.

Recette au Compte 775 : - 350 € vers compte 7788 : + 350€

« Pour » à l'unanimité

VALIDATION PAR LE COMITE TECHNIQUE DE LA SAISINE PREVUE PAR DELIBERATION DU 23 MAI 2020 POUR AJOUT DES 2 NOUVEAUX CADRES D'EMPLOI CORRESPONDANT AU POSTE D'ATSEM ET DE REDACTEUR NOUVELLEMENT CREES

Le comité technique saisi suite à délibération du 23 mai 2020 pour modification du RIFSEEP Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel s'est réuni le 30 juin dernier et a rendu un avis favorable à ces modifications à l'unanimité du collège des Représentants des collectivités et à la majorité des Représentants du personnel.

Les modifications peuvent donc être mises en places.

« Pour » à l'unanimité

TRAVAUX APPARTEMENT ECOLE

Monsieur le maire rappelle la délibération du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal avait autorisé et validé les travaux d'isolation et peinture à réaliser en régie, les travaux de mises aux normes électriques nécessaires et la réalisation des diagnostics immobiliers obligatoires avant mise en location.

Travaux faits :

Plus value aux devis de plomberie initial pour pose carrelage : 550€ TTC

Diagnostics : 295€ TTC

Peinture en régie : 589,30€ TTC

Dalles sols en régie : 503,85€ HT

Travaux restant à faire :

Dépose, vidange et repose des radiateurs : devis 265,43€ TTC

Peinture des radiateurs en régie : peinture 41€ le litre + antirouille

Le maire demande au conseil de se prononcer sur les travaux réalisés et coûts depuis le Conseil Municipal du 9 juin 2020.

« Pour » à l'unanimité

Le maire explique alors que tous les travaux n'ont pu être entièrement achevés avant le début du bail et se feront après l'entrée dans les lieux de la locataire et qu'à titre de dédommagement, il pourrait être accordé le 1^{er} mois de loyer (soit septembre) gratuit et rappelle les conditions du bail.

Loyer mensuel payable en début de mois : 355,77€

Charges mensuelles (chauffage) : 45,75€

Dépôt de garantie : 1 mois de loyer

« Pour » à l'unanimité

ADRESSAGE NUMEROTATION

Le maire rappelle que pour accéder à la fibre, il va falloir rapidement veiller à couper et faire couper les branches en bordure de route par les propriétaires mais aussi ceux de la mairie. Monsieur le maire indique qu'afin de poursuivre le travail engagé avec La Poste pour l'adressage, il est nécessaire de prolonger la convention par un avenant de prolongation jusqu'au 29 décembre 2020.

De plus, Madame Rigaux propose d'organiser et fixer la réunion publique de présentation des adresses aux administrés au 15 septembre 2020 à 20h00 à la BEZ.

Enfin, la mairie de Lagraulière, propose une harmonisation des adresses sur les secteurs communs à savoir Les Barrières.

- « Route du partage » aux barrières
- « route d'audebas » au lieu de « route de Lagraulière »

La délibération finale de numérotation et d'adressage interviendra après la réunion publique.

« Pour » à l'unanimité

GOUDRON COUR ECOLE

Pour faire suite à la demande de l'école et du centre de loisirs pour refaire une partie de la cour dégradée par les racines, il a été demandé un devis pour la location et l'enrobé qui sera appliqué par les employés communaux.

Pour la location de la mini pelle, il est proposé :

le devis à **376,20€ TTC** pour location 3 jours d'une mini pelle 2,5t + 3 godets du (machine livrée et rendue avec le plein) avec remorque de transport en plus.

« Pour » à l'unanimité

Pour l'enrobé, devis de TP POUZOL de **534,00€ HT et 640,80€ TTC**

« Pour » à l'unanimité

CHEMIN DU BOUCHAILLOUX

La réfection du chemin du Bouchailloux fait partie des investissements prévus au budget 2020.

Aussi, le maire présente un devis à :

13 991,50€ HT soit 16 789, 80€ TTC

avec 6 000 € de subvention du Conseil Départemental.

« Pour » à l'unanimité

PLAN DE FINANCEMENT A ANNEXER A LA DELIBERATION DU 23 MAI 2020 D'ACCOMPAGNEMENT DU CABINET SETSO AU PROJET DE TERRITOIRE

Monsieur le maire explique que dans le cadre de la demande de subvention leader, Madame Drouilhac à Tulle Agglo, en charge de notre dossier demande à ce que soit annexé De plus, Monsieur le maire propose, suite à la demande de certains élus, de faire intervenir SETSO lors d'un prochain conseil afin qu'il vienne donner des explications sur le projet.

« Pour » à l'unanimité

PROJET FRESQUE ET AMENAGEMENT COURS DE L'ECOLE PROPOSE PAR LE CENTRE DE LOISIRS

Françoise SERRE explique le projet que leur a présenter Laurine du centre de loisirs relatif à une fresque et l'aménagement de la cour de l'école qui serait co-financé à 2 ou 3 , Mairie, Centre de loisirs et APE. Le coût est estimé à 600 € environ. Ce qui ferait une dépense de 200 € ou 400€ si l 'APE ne participe pas.

« Pour » à l'unanimité

RENTREE SCOLAIRE 2020 ORGANISATION

L'épidémie étant toujours présente, le maire dit qu'il faut songer à comment s'organiser, doit on poursuivre la cantine dans la BEZ que ce soit pour l'école et pour le centre de loisirs ?

Après réflexion collective, le maire propose donc de poursuivre la cantine à la BEZ.

« Pour » à l'unanimité

REPRISE ACTIVITES ASSOCIATIONS ET SALLE BEZ

Le yoga s'est manifesté auprès de la mairie pour dire qu'il souhaitait reprendre les cours en septembre et demande afin de respecter au mieux les mesures de distanciation à occuper la BEZ au lieu du sous-sol.

La danse souhaite reprendre en septembre également en respectant les mesures barrières. Etant donné qu'il a été décidé de poursuivre la cantine à la BEZ, il paraît impossible car trop contraignant en matière de désinfection, de remettre à disposition la salle ni aux associations, ni aux particuliers. La priorité est à la sécurité sanitaire des enfants.

Aussi, les associations pourront disposer de la salle sous la mairie tout en veillant au respect strict des mesures barrières et des règles sanitaires qui s'imposent.

Un courrier sera envoyé aux associations pour les en informer.

Un point sera fait avant les vacances de la Toussaint et les décisions prises en fonction du contexte du moment.

« Pour » à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Fin de la séance